

COMMUNE DE MOMAS

- 64230 -

Séance du 16 septembre 2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 09 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 septembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis à la salle des fêtes de Momas sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs ESTRADE Daniel, PEDURTHE Jacqueline, LECLERC Georges, BROUGE Virginie, ARNAL Sébastien, FONSECA Daniel, CELERIER Céline, LAFERRERE Yannick, LARQUE Jean-Louis, MANOTTE Patricia, ARETTE Patricia, LABORDE Valérie

Absente excusée : Mme ARETTE HOURQUET Corinne, MASSOU DIT LABAQUERE Jean-Marc

Secrétaire de séance : Patricia MANOTTE

Travaux de voirie 2021

D-2021-09-01

A la demande de la mairie, l'entreprise LAFFITTE a fait une offre de prix pour la fourniture et la mise en place de béton bitumeux y compris les prestations de préparation pour un montant de 74.00 € hors taxe la tonne.

Les chemins communaux concernés par ces travaux, qui sont les suivants :

- Lassus,
- Carrérot,
- Labouyrie,
- Dous Casteras.

Le montant total des travaux s'élèverait à 29 970.00 € HT (405 tonnes estimées).

Il propose également l'exécution d'emplois pour un montant de 1 320.00 € HT la tonne, sur différents chemins communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de l'entreprise LAFFITTE pour un montant de 29 970.00 € HT
- Accepte la proposition de l'entreprise LAFFITTE pour un montant de 1 320.00 € HT,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Aménagement allée piétonne RD 201

D-2021-09-02

A la demande de la mairie, l'entreprise LAFFITTE a fait une offre de prix pour le projet d'aménagement de l'allée piétonne le long de la RD 201.

Cette proposition concerne la fourniture et la pose de bordures et de grave pour un montant total de 17 967.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de l'entreprise LAFFITTE pour un montant de 17 967.00 € HT,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Achat d'un vidéoprojecteur pour l'école

D-2021-09-03

La Directrice de l'école a fait part à la Mairie que le vidéoprojecteur ne fonctionne plus.

Cet outil est très important pour l'organisation et la diffusion de l'enseignement.

Un devis a été demandé en urgence auprès de la société Audiomaster Evenon située à Pau.

Cette société a fait une proposition pour un vidéoprojecteur interactif et son installation sur site, d'un montant de 2 681.98 € TTC, soit 2 234.98 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de la société Audiomaster Evenan pour un montant de 2 681.98 € TTC soit 2 234.98 € HT,
- Accepte de payer cette dépense à l'article 2188 Opération 20 (Acquisition de matériel) prévu au budget 2021,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Achat matériel de cuisine

D-2021-09-04

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en séance du 15 avril 2021, concernant l'achat de matériels de cuisine de la cantine scolaire à rénover.

Le matériel à été installé pendant les vacances d'été, afin que la cuisine puisse être opérationnelle dès la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et constaté la dépense, à l'unanimité,

- Accepte de payer cette dépense à l'article 2188 Opération 20 (Acquisition de matériel) prévu au budget 2021,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Club Mouche du Béarn : concession du droit de pêche dans le réservoir

D-2021-09-05

Monsieur le Maire fait part d'une demande du club Mouche du Béarn, association Loi 1901, représentée par Monsieur André BARRAU, Président.

Cette demande consiste à utiliser le réservoir intermittent de Momas pour y organiser des pratiques de pêche à la mouche fouettée, en accord avec le règlement de pêche du réservoir.

A ces fins, une convention est établie entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, dont 1 abstention,

- Accepte le concéder le droit de pêche dans le réservoir intermittente de Momas,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Questions Diverses

Institution Adour

Projet d'installation d'une turbine à la sortie du lac au niveau des vannes. Les frais d'études seront à la charge de l'Institution Adour.

Travaux bâtiments communaux

Les travaux de réfection des volets au Presbytère sont terminés.

Ecole – crise sanitaire

Monsieur le Maire propose d'acheter des masques pour tous les élèves de l'école, pour qu'ils puissent avoir un stock suffisant jusqu'aux vacances de Noël. La commune participerait ainsi à aider les familles.

Travaux des combles de la Mairie

Les travaux d'isolation et d'aménagement ont commencés.

Circulation chemin de Lannes

Le chemin de Lannes est en sens unique du fait de son étroitesse. Il a été demandé l'autorisation de circuler en vélo, à contresens. Ce chemin étant trop étroit pour aménager ce type de circulation, le Conseil Municipal maintient le sens unique.

Liste des délibérations

D-2021-09-01 travaux de Voirie 2021

D-2021-09-02 Aménagement allée piétonne RD201

D-2021-09-03 achat d'un vidéoprojecteur pour l'école

D-2021-09-04 Achat matériels de cuisine

D-2021-09-05 Club Mouche du Béarn : concession du droit de pêche dans le réservoir

Tableau des membres du Conseil municipal

| Membres | Statut | Pouvoir à | Signatures |
|----------------------------|----------|-----------|------------|
| ESTRADE Daniel | Présent | | |
| PEDURTHE Jacqueline | Présente | | |
| LECLERC Georges | Présent | | |
| ARETTE Patricia | Absente | | |
| BROUGÉ Virginie | Présente | | |
| ARETTE-HOURQUET Corinne | Absente | | |
| ARNAL Sébastien | Présent | | |
| CELERIER Céline | Présente | | |
| FONSECA Daniel | Présent | | |
| LABORDE Valérie | Présente | | |
| LAFERRERE Yannick | Présent | | |
| LARQUÉ Jean-Louis | Présent | | |
| MANOTTE Patricia | Présente | | |
| MASSOU Jean-Marc | Absent | | |